

Les électeurs plébiscitent l'idée d'un sentier public au bord du lac.

Article signé M Christoph Boillat paru le 29.11.2010

LA TOUR-DE-PEILZ - 54,8% des électeurs qui se sont rendus aux urnes hier ont soutenu l'initiative communale «Pour un accès public aux rives du lac».

«Quelle belle surprise! Je suis très contente», s'exclame Marie-Jeanne, qui a coutume de se balader au bord du lac. Herbert, son mari, se dit lui «très surpris par ce vote». Avant de «savourer cette belle victoire pour les promeneurs». Au terme d'une campagne très animée, 2450 citoyens de La Tour-de-Peilz ont accepté le principe du sentier pédestre, alors que 2020 votants l'ont rejeté.

Habitué du port, un passant est, lui, beaucoup plus circonspect: «Il y a déjà beaucoup de vandalisme et de déprédations ici. Et ça ne va pas s'arranger car les gens ne savent pas se conduire. C'est la raison qui m'a poussé à voter non à ce sentier public. Mais je regrette la position ambiguë des autorités et les arguments hypocrites, ridicules et fallacieux des opposants. Ils ont plombé leur action et facilité le travail des instigateurs de l'initiative, beaucoup plus honnêtes dans leur démarche.»

La campagne qui a précédé le vote, Olivier n'en a cure. Ce Veveysan, qui marche souvent à La Tour-de-Peilz, apprécie le résultat: «Cette décision est une avancée pour la qualité de la vie. Quelle que soit la saison, je préfère largement marcher sur un bord de lac que sur une route.» Près de 60% des électeurs boélands se sont rendus aux urnes hier, preuve que l'initiative, une première en Suisse, a passionné la population.

Le comité «Pour un accès public aux rives du lac» est bien entendu aux anges. Son combat, qui aura duré trois ans, annule les décisions de la Municipalité et du Conseil communal, qui s'étaient opposés au projet de création d'un cheminement piétonnier de 2 km, reliant le Bain des Dames à la plage de la Maladaire. Pour un montant de 3,6 millions de francs, dont la moitié à la charge du canton.

«Campagne difficile» - Pour le président du comité d'initiative, Gilbert Vernez, la victoire est totale: «Les citoyennes et citoyens ont bien compris que le port et la rive ne sont pas des endroits exclusifs, des sortes de près carrés. Ceci, la Municipalité, qui a penché plus en faveur des intérêts privés,

ne l'a pas pris en compte.» «La campagne a été très difficile, réagit le municipal Frédéric Grognuz. Nous n'avons pas su convaincre les citoyens de la non-faisabilité de ce projet».

Batailles juridiques en vue - Concrètement, l'exécutif doit proposer un premier préavis d'étude au Conseil communal dans les quinze mois, avec une prolongation de six mois. Pendant ce laps de temps, les autorités devront présenter aux 28 propriétaires riverains, dont la chanteuse Shania Twain, des procédures d'expropriation. Afin de «récupérer» sur chaque terrain, la largeur nécessaire pour faire serpenter le chemin. «Ce ne sera pas chose facile et nous nous attendons à de très longues batailles juridiques qui pourraient durer une dizaine d'années, complète Frédéric Grognuz. Elles seront très onéreuses pour la commune. S'il se fait, ce chemin coûtera bien plus de 3,6 millions.»

Chez les opposants, Isabelle Rinsoz fait part de sa déception: «On y croyait pourtant.» Propriétaire riveraine, elle estime qu'il n'y a «aucune raison» qu'elle soit expropriée.

* * *